



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°729) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE POLE
DOCUMENTAIRE, A L'ASSOCIATION CLUBS
LOISIRS DECOUVERTES**

**DÉCISION N° DM-22-088
EN DATE DU 08 MARS 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Clubs Loisirs Découvertes » représentée par Madame Dominique LE BIDEAU, en qualité de Présidente, et domiciliée, 70 rue de Fontenay, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions pour la chorale de l'amitié, les lundis de 14 h 15 à 15 h 45 du 13 septembre 2021 au 27 juin 2022 et pour du chant, les mardis de 10 h à 11 h 45 du 14 septembre 2021 au 28 juin 2022 (sauf vacances scolaires et jours fériés) en salle Pôle Documentaire ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Clubs Loisirs Découvertes » représentée par Madame Dominique LE BIDEAU, en qualité de Présidente, et domiciliée, 70 rue de Fontenay, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions pour la chorale de l'amitié, les lundis de 14 h 15 à 15 h 45 du 13 septembre 2021 au 27 juin 2022 et pour du chant, les mardis de 10 h à 11 h 45 du 14 septembre 2021 au 28 juin 2022 (sauf vacances scolaires et jours fériés) en salle Pôle Documentaire ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN